Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1976)

Heft: 351

Artikel: L'horlogerie et les horlogers. Partie III, A travers le brouillard

électronique et monétaire

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1023587

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'HORLOGERIE ET LES HORLOGERS - III

A travers le brouillard électronique et monétaire

- « Le Parti socialiste neuchâtelois dénonce le refus opposé par le patronat au droit de gestion économique inclus dans l'idée de la participation, ainsi que la politique de profit immédiat d'un certain patronat qui a mené l'industrie horlogère dans les difficultés présentes encore scandaleusement aggravées par les importations massives de pièces constitutives de la montre, importations qui entraînent des suppressions de postes de travail. Le Parti socialiste neuchâtelois dénonce également l'irresponsabilité des organisations patronales en matière de développement du produit horloger. »
- « Le PSN demande au Conseil d'Etat de prendre les mesures nécessaires pour
- a) élaborer un plan et une loi sur le développement économique et le soutien aux efforts de diversification des entreprises,
- b) établir un programme de recherches technologiques en vue de la promotion économique du canton et de l'implantation d'activités nouvelles, c) nationaliser le Laboratoire suisse de recherches horlogères et le Centre électronique horloger dans la mesure où les entreprises horlogères se révéleront incapables d'en assurer le financement et le développement (...) »
- « Le PSN demande au Conseil d'Etat et à la Confédération, avec la participation des banques et des secteurs industriels concernés de créer une société de participation dont l'activité et les objectifs seraient déterminés par un plan de réorientation de l'industrie horlogère, particulièrement dans les domaines de la micro-technique et de l'électronique. »

C'était le 15 novembre dernier aux Brenets, le Parti socialiste neuchâtelois, en des termes sans équivoque, demandait l'intervention de l'Etat dans le ménage horloger.

Une prise de position qui mérite bien un rappel,

non seulement parce que, « grosso modo », le Parti socialiste suisse l'a faite sienne, mais surtout parce qu'elle traduit à la fois une inquiétude compréhensible et une perte de confiance significative dans les capacités d'initiative du patronat horloger: ce dernier n'est plus jugé capable d'assurer une réorientation de l'industrie horlogère, une réorientation devenue nécessaire aux yeux de tous, tant eu égard à la modification de la conjoncture (récession) qu'en fonction de l'évolution de la technologie dans la branche (apparition de la montre électronique).

De fait, depuis trois mois, depuis cet appel des Brenets, les tensions sur le marché horloger de l'emploi n'ont cessé de faire les gros titres : licenciements, chômage partiel en masse, occupation d'usine. Et, pas plus ces derniers mois que depuis le début de la crise, le patronat, crispé sur des revendications touchant à la politique monétaire helvétique (surévaluation du franc suisse) n'a même esquissé de réponse aux interrogations des travailleurs.

Il est vrai qu'en la matière, le silence des organes faîtiers de l'horlogerie ne date pas d'hier: le recours progressif (et de plus en plus massif) à une main-d'œuvre choisie pour son moindre coût, choisie pour sa moindre spécialisation (des femmes tout d'abord, puis des ouvriers étrangers — voir DP 345 et 346 au long desquels nous situions l'évolution de l'horlogerie) pour faire face à une concurrence de l'étranger de plus en plus dure, a pu, le temps des vaches grasses, masquer l'absence d'une stratégie globale de développement de la profession. Aujourd'hui, le vide est criant. On ne le comblera pas en entretenant la confusion dans les esprits sur l'enjeu monétaire ou sur l'enjeu électronique.

En tout état de cause, il est inutile d'attendre de la part de ce patronat qui a subi l'histoire (voir par exemple la répartition ¹ en 1974, des dépenses de recherche dans l'industrie privée helvétique : chimie 65 %, industrie des machines 25 %, indus-

1 Bulletin de la Banque Populaire Suisse, 12. 12. 1975.

trie horlogère 2 %...) des initiatives qui prennent véritablement en compte les intérêts des travailleurs menacés.

Il est permis de douter que les quelque 15 000 postes de travail supprimés en un an seraient réintroduits dans les circuits neuchâtelois, bernois et soleurois si le Conseil fédéral accédait aux désidérata du patronat horloger en matière de politique monétaire. C'est que, pour les détenteurs du capital, le véritable but est la survie de l'horlogerie en tant que source de profit, fût-ce au détriment d'une partie considérable des travailleurs et des territoires qui traditionnellement les abritent. Le seul fait que la dimension régionale du problème horloger soit rigoureusement absente du cahier de doléances patronal le prouve abondamment.

Le divorce

De là une certitude: vu la concurrence internationale croissante sur le marché de la montre (et l'avènement des composants électroniques va encore « faciliter » à ce point les opérations de montage que les lieux de production vont se multiplier), vu les résistances propres au patronat horloger helvétique, vu aussi certaines caractéristiques inhérentes à notre organisation économique et sociale d'Etat industrialisé (niveau des salaires, qualification de la main-d'œuvre), l'avenir de la majorité des travailleurs occupés actuellement dans l'horlogerie ne se confondra pas avec l'avenir de l'horlogerie dans ses structures prévisibles.

Voir par exemple le défi électronique!

Sans oublier que les contingences techniques révélées par la popularisation de la montre véritablement et entièrement électronique (affichage) ne sont pas encore maîtrisées à satisfaction, sans oublier qu'aujourd'hui, malgré la vogue de ce nouveau gadget, personne ne semble capable de prévoir au juste quelles seront à long terme sa fiabilité et sa résistance, sans oublier que sa commercialisation (service après vente) à l'échelle mondiale (inévitable vu la production en masse)

demandera des délais qui laissent encore de beaux jours à la montre classique, il faut admettre que l'affirmation électronique dans l'industrie horlogère va encore à coup sûr aggraver les problèmes de l'emploi dans la branche : de moins en moins de travailleurs qualifiés indispensables, de moins en moins de main-d'œuvre de façon générale (regroupée dans un appareil de production extrêmement centralisé, une seule usine permettant probablement de fabriquer toutes les unités nécessaires).

En réalité, s'il s'agit aujourd'hui de relever le défi électronique, c'est moins pour sauvegarder des positions de la montre suisse, que pour jeter les bases d'une diversification industrielle (acquise par exemple aux Etats-Unis dans la foulée des expériences spatiales imposant un extraordinaire effort de miniaturisation) sur le plan national et régional : on peut imaginer que la technologie acquise en premier lieu sous le signe de la montre électronique pourrait essaimer ensuite dans les secteurs les plus variés de l'économie.

Un tel postulat, s'il tient compte des intérêts régionaux et même généraux que le patronat horloger veut sacrifier sur l'autel du profit particulier, permet de fixer les premières caractéristiques d'une action de l'Etat dans la ligne proposée par les socialistes neuchâtelois.

La priorité sera donnée, si l'on envisage une intervention des pouvoirs publics, au développement de l'infrastructure régionale, propre à redonner une nouvelle assise à des populations dont le sort paraissait jusque là lié à l'essor de la seule horlogerie. C'est prendre le relais d'un patronat qui s'est pendant des décennies appuyée sur une organisation sociale et économique « ad-hoc », aujour-d'hui sacrifiée aux intérêts de la branche. Mais jusqu'à ce degré d'intervention, il semble que la collectivité tire assez avantage des efforts consentis par les autorités pour n'en pas demander compensation directe au secteur privé.

Il en va tout autrement si l'Etat se lance dans une action favorisant la recherche horlogère (condition « sine qua non » : l'ouverture de perspec-

tives de diversification industrielle, à l'image des retombées imaginables de l'électronique - pas question d'intervenir dans le ménage de la montre classique!). Il en va également tout autrement si l'Etat devient partie prenante à une société de participation ou adhère à toute autre forme de collaboration financière active. Là, la cession d'une contrepartie de la part de l'industrie est inévitable. La négociation dans ce sens ne paraît pourtant possible que si la Confédération pouvait « juger sur pièces » les risques à courir. Pour ce faire, la première étape d'un scénario envisageable, qui permettrait de peser la réelle nécessité d'une entrée en lice de l'Etat : demander avant toute chose aux parties en cause d'élaborer un plan de développement horloger réaliste qui justifie des investissements publics. Par « parties en cause », nous entendons le patronat, convaincu dès lors d'associer son avenir avec celui de ses « partenaires » sociaux selon des normes acceptables de transparence, les organisations de travailleurs, reconnues comme interlocuteurs valables pour un projet global, dépassant le problème du maintien strict des places de travail, et les autorités régionales et cantonales, intéressées à une concertation qui prendrait corps au-delà de la limite traditionnelle de leurs compétences.

ANNEXE

Redistribuer les cartes

Déjà, à propos de l'« affaire » Bulova, nous avions fait référence à un ouvrage qui cerne de façon particulièrement suggestive le problème du développement régional. Là encore, les points de repères fixés par Denis Maillard et Jean-Pierre Pellaton ¹ permettent d'aller plus loin dans la définition d'une nouvelle « coexistence » entre les horlogers et leur région.

Tout d'abord le constat, qui est aussi le rappel des

1 « La région Centre-Jura - Etude des potentialités et des objectifs de développement ». Université de Neuchâtel. 1975. liens intimes de l'horlogerie avec la région dans laquelle elle a pris son essor. Deux points principaux :

1. « Des modifications structurelles, des critères de rationalisation, de compétitivité et de centralité ont poussé l'horlogerie à rejoindre les principaux couloirs de croissance, notamment ceux qui convergent de plus en plus vers le Plateau suisse. » 2. Davantage même, semble-t-il, la solution des problèmes horlogers, vue par les patrons de la branche, passe par une restructuration dans un contexte extra-régional. D'où la réaction prévisible d'une région, soudain placée en face de ses propres contraintes, alors qu'elle s'était toujours identifiée aux difficultés de l'horlogerie.

La conclusion des auteurs cités : « Dès l'instant où la résolution et la réorientation des problèmes horlogers se font à l'intérieur de la branche et non plus à l'intérieur de la région, il y a lieu de séparer » destin horloger et destin régional.

Voilà pour la toile de fond. Aller plus loin, c'est à l'évidence parler politique de l'emploi. Car s'il existe une horlogerie qu'il faudra soutenir et conserver dans sa « région d'origine », la restructuration qui paraît inévitable se traduira par une « perte d'importance de l'horlogerie en termes d'emploi ».

Suivons donc à nouveau D. Maillat et J.-P. Pellaton! « Il convient, outre la stabilisation de ses meilleures entreprises et sa réorientation interne, d'épauler l'horlogerie par de nouvelles entreprises industrielles pour trouver des emplois de remplacement à forte valeur ajoutée — fabrication de matériel médico-chirurgical, micro-mécanique, électronique, etc. — et de consolider le secteur diversifié déjà en place. Cet élargissement de la base économique par une politique de diversification en fonction des emplois offerts — et non pas seulement en fonction des industries — suppose un certain choix dans les types d'entreprises, choix qui doit être conforme à la qualification de la région. »

• SUITE ET FIN AU VERSO